



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
9 janvier 2002  
Français  
Original: anglais

---

### **Lettre datée du 8 janvier 2002, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement et me référant au document A/56/758-S/2001/1262 du 27 décembre 2001, j'ai l'honneur de déclarer ce qui suit :

La lettre du représentant d'Israël est de la piètre propagande contre la République islamique d'Iran; citant hors contexte des propos et formules tirés du prône du vendredi 14 décembre 2001 de l'ayatollah Hashemi Rafsanjani, elle les dénature et les paraphrase pour servir les noirs desseins d'Israël, en voulant y voir une menace. La lettre montre clairement jusqu'où les responsables israéliens sont prêts à aller dans la tromperie, la falsification et la supercherie caractérisées pour parvenir à leurs fins impies et illégitimes; cette fois-ci, le sujet était l'Iran. C'est bien là ce que l'ayatollah Rafsanjani a fait observer dans son prône, à savoir que, depuis plus de 50 ans, les sionistes, soutenus en cela par les colonialistes, se livrent au complot, à la tromperie, à la falsification et à la supercherie, qui débouchent sur une violence flagrante et continue contre le peuple palestinien.

Dans son prône du 14 décembre, la Journée de Jérusalem en Iran, l'ayatollah Rafsanjani s'est livré à une analyse historique de l'expérience palestinienne, de l'oppression sioniste et des conséquences possibles d'une politique de deux poids, deux mesures et du maintien du déséquilibre du pouvoir au Moyen-Orient. Il a exhorté l'Occident à revoir sa politique au nom de la paix, de la justice et de la stabilité dans le monde, car autrement, a-t-il souligné, en théorie, la communauté internationale risquerait de courir à la catastrophe d'une troisième guerre mondiale, « ce qui serait le pire qui puisse se produire ».

Il a également critiqué l'Occident qui, en aidant Israël à acquérir toutes les armes de destruction massive imaginables, montre qu'elle n'est pas sérieuse quand elle parle de non-prolifération des armes de destruction massive. Il a préconisé de solides arguments à l'appui d'une approche non discriminatoire des questions de désarmement et de non-prolifération, qui permette de ramener Israël dans le groupe de ceux qui respectent les instruments juridiques internationaux relatifs à la non-prolifération.

Afin d'amener les partisans d'Israël à repenser véritablement la sécurité internationale, l'ayatollah Rafsanjani a présenté ce qu'il a appelé un scénario « raisonnablement probable » : quelque chose que « nous [l'Iran] ne pouvons encourager », mais qui pourrait être dans « l'ordre normal des choses », en ces termes : « si, un jour – et ceci est extrêmement important –, le monde islamique se



dotait à son tour des armes dont Israël dispose aujourd'hui, alors la stratégie d'arrogance se trouverait dans une impasse, car une seule bombe atomique en Israël suffirait à tout anéantir, tandis qu'elle ne produirait que des dégâts dans le monde islamique, ce qui, tout en étant une probabilité raisonnable [...] est une ligne d'action que nous ne saurions encourager. Je parle de l'ordre normal des choses. » Et l'ayatollah de dire que « l'Iran espère que le monde ne sombrera pas dans un tel chaos et une telle instabilité, qui ont déjà coûté plus d'un billion de dollars à la communauté internationale ».

Il n'est que de comparer cette déclaration au chapeau de la lettre israélienne, où il est dit que « le monde islamique se dote d'armes nucléaires en vue de détruire Israël et de porter atteinte aux intérêts occidentaux dans la région » et de considérer le reste de la lettre, pour voir clairement la fourberie, la tromperie et la démagogie du régime israélien ainsi que la piètre propagande du régime israélien visant à détourner l'attention de la communauté internationale de ses actes de terrorisme d'État contre le peuple palestinien vers des questions frivoles fabriquées de toutes pièces.

La pratique et la position de la République islamique d'Iran et de ses responsables, dont l'ayatollah Hashemi Rafsanjani, consistant à condamner les armes de destruction massive, sont bien connues. La toute récente déclaration faite par l'ayatollah Hashemi Rafsanjani sur cette question, le 6 janvier 2002, dans laquelle il réitère on ne peut plus clairement cette position, n'était venue que rappeler tout dernièrement cette position connue de longue date de tous.

En tant que partie au Traité sur la non-prolifération, à la Convention sur les armes chimiques et à la Conventions sur les armes biologiques, la République islamique d'Iran, contrairement à Israël, s'est pleinement engagée à respecter les dispositions et à s'acquitter des obligations découlant de ces instruments internationaux. Qui plus est la République islamique d'Iran a conclu un accord de garanties avec l'Agence internationale de l'énergie atomique qui couvre ses activités et programmes nucléaires pacifiques, dont l'usine d'énergie nucléaire de Bushehr, en Iran.

Comme en témoignent les documents de l'Organisation des Nations Unies, l'Iran est, depuis une trentaine d'années, l'un des principaux coauteurs de la proposition tendant à faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires. La République islamique d'Iran ainsi que d'autres États de la région sont convaincus que les installations et programmes nucléaires d'Israël sur les armes de destruction massive, clandestins, non transparents et non soumis au régime de garanties, constituent une source extraordinaire de menace, d'instabilité, de tension et de méfiance au Moyen-Orient.

La République islamique d'Iran appuie vigoureusement la proposition tendant à faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes de destruction massive. Elle considère également que l'adhésion universelle au Traité de non-prolifération, à la Convention sur les armes chimiques et à la Convention sur les armes biologiques ainsi que l'application effective de la résolution sur le Moyen-Orient adoptée à la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation aurait sans aucun doute pour effet de renforcer la paix et la sécurité internationales et de contribuer, à terme, à l'avènement d'un monde exempt d'armes de destruction massive.

La lettre d'Israël est en conséquence pure invention visant à étouffer le sentiment de révolte qu'il inspire sur le plan international et à détourner l'attention à l'étranger. Je tiens à souligner que cette tentative de propagande, si elle persiste, risque de se perpétuer d'elle-même, ce qui aurait des conséquences négatives pour la paix et la stabilité dans la région, ce dont Israël assumerait l'entière responsabilité.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) Hadi **Nejad-Hosseinian**

---